



N° 75F002MIF au catalogue — N° 002

ISSN : 1707-2867

ISBN : 978-0-662-08215-6

Document de recherche

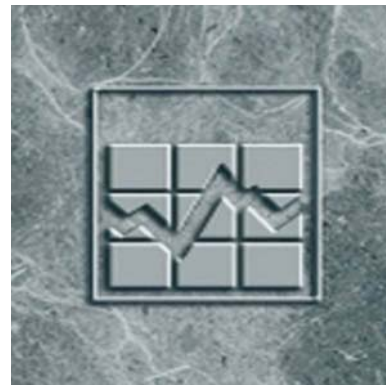
Série de documents de recherche - Revenu

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : dates d'interview possibles

par Maryanne Webber

Division de la statistique du revenu
Immeuble Jean-Talon, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 1-613-951-7355



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

**ENQUÊTE SUR LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL
ET DU REVENU:
DATES D'INTERVIEW POSSIBLES**

Août 1992

Maryanne Webber, Division des enquêtes des ménages

Les Documents de recherche de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu sont conçus en vue de communiquer les résultats des études ainsi que les décisions importantes prises à l'égard de cette enquête. Ils sont offerts gratuitement, en français et en anglais. Pour obtenir une description sommaire des documents disponibles ou un exemplaire de ces documents, communiquer avec Philip Giles, EDTR, Édifice Jean-Talon, 11^{ième} étage, section D8, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6.
Téléphone: (613) 951-2891; Télécopieur: (613) 951-3253.

SOMMAIRE

C'est un fait reconnu que, lorsqu'on demande à un répondant de se remémorer divers événements, la qualité des réponses diminue à mesure que s'allonge la période de référence. Par ailleurs, lorsqu'on augmente la fréquence de l'opération de collecte des données, on augmente à la fois les coûts et le fardeau de réponse. L'article examine les options qui nous permettraient d'atteindre un équilibre raisonnable entre ces facteurs. Puisque cela a des conséquences sur le choix de l'option, l'article décrit aussi comment l'échantillon a été conçu de sorte qu'il demeure représentatif de la population cible tant pour une année donnée que pour toute la période de l'enquête.

En conclusion: À ce moment, l'EDTR devrait faire la collecte des données sur le travail en janvier et les données sur le revenu en mai en se référant les deux cas à l'année civile précédente.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. INTRODUCTION	1
2. OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE	1
3. DEUX VARIANTES DE L'OPTION 2	3
4. OPTION 1 : INTERVIEWS EN JANVIER ET EN MAI	
4.1. Points forts	4
4.2. Points faibles	6
5. OPTION 2 : INTERVIEWS EN JANVIER ET EN JUIN	
5.1. Points forts	10
5.2. Points faibles	11
6. OPTION RETENUE	14
ANNEXE A: MAINTIEN D'UN ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF	16

1. INTRODUCTION

Les personnes participant à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) seront interviewées deux fois par année. Il faudra recueillir au cours de ces deux interviews des données sur le travail et le revenu ayant trait à l'ensemble de la période de douze mois visée. Il est donc possible de définir plusieurs cycles d'enquête différents selon le moment de l'année où les interviews seront réalisées et selon les renseignements qui seront recueillis au cours de chaque interview. Nous avons évalué deux de ces options du point de vue des objectifs de l'enquête, du coût, de la qualité et de la complexité.

Option 1 -- Recueillir en janvier des données sur le travail relatives à l'ensemble de l'année civile.

Recueillir en mai des données sur le revenu relatives à l'ensemble de l'année civile.

Option 2 -- Répartir la collecte des données sur le travail sur deux interviews, portant chacune sur une période d'environ six mois.

Recueillir en mai ou en juin (c.-à-d. à proximité de la période d'établissement des déclarations d'impôt sur le revenu) des données sur le revenu relatives à l'ensemble de l'année civile.

2. OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

L'EDTR est une enquête-ménage à échantillon constant conçue pour mesurer les fluctuations dans le temps du bien-être économique des ménages et recueillir des données sur les facteurs à la source de ces fluctuations, en particulier dans les domaines de la démographie, de la famille et de l'activité sur le marché du travail. L'enquête sera axée sur la dynamique à moyen terme du travail et du revenu, l'objectif étant de suivre les participants sur une période de six ans. Avec une

période d'enquête de cette envergure, on estime que la plupart des utilisateurs s'intéresseront aux tendances générales se dégageant des données observées plutôt qu'à la façon dont les participants passent leur temps d'une semaine à l'autre. Il faudra tenir compte de ce critère au moment de déterminer le niveau de détail des données devant être recueillies dans le cadre de l'EDTR. Le niveau de détail recherché et la durée de la période de référence sont deux critères qui doivent être étudiés de concert.

Au cours de la planification de l'EDTR, il a été déterminé que cette dernière était avant tout une enquête longitudinale. En effet, même si l'enquête a pour objectif de produire des données annuelles transversales, plus précisément des estimations de l'activité annuelle pondérées en fonction de la population au mois de janvier de chaque année destinées à être utilisées dans le cadre d'analyses de série chronologique, il s'agit d'un objectif secondaire. Aussi, en cas de conflit entre le caractère longitudinal et le caractère transversal de l'enquête, c'est le premier qui prévaudra. Dans le même ordre d'idées, l'affectation des fonds d'enquête doit tenir compte de la priorité accordée à la production de bonnes données longitudinales.

Un autre principe important stipule que l'EDTR doit répondre aux besoins des chercheurs d'un large éventail de disciplines : elle ne doit donc pas être axée sur un nombre trop restreint de domaines spécialisés. On s'efforce de faire porter l'enquête sur un éventail assez large de variables tout en limitant la finesse ou la profondeur des données recueillies pour chaque variable. Cette approche est également compatible avec l'utilisation de la déclaration par personne interposée, qui permet d'obtenir des taux de réponse élevés tout en réduisant au minimum le fardeau de déclaration.

Nous avons pris ces objectifs et principes généraux en considération pour les fins de l'évaluation qui suit.

3. DEUX VARIANTES DE L'OPTION 2

Selon l'option 1, la collecte des données aurait lieu en janvier (travail) et en mai (revenu). Pour les fins de l'option 2, nous avons considéré deux jeux de dates de collecte distincts. Conformément au premier jeu, les données sur le travail seraient recueillies en mai et en novembre, tandis que la collecte des données sur le revenu constituerait un supplément à l'interview du mois de mai. Cette approche a été jugée problématique en raison des différences existant entre les périodes de référence retenues pour la collecte des données sur le travail et celle des données sur le revenu. Les divergences entre les deux périodes de référence (voir tableau 1) soulèveraient des problèmes sur le plan de la production des estimations transversales annuelles, problèmes qui se traduiraient par une complexification du plan d'enquête et par une hausse des frais de collecte. En particulier, la production des estimations transversales nécessiterait le dépistage et le suivi d'une forte proportion de corésidents ne vivant plus avec les répondants dans l'échantillon longitudinal¹. Il nous a semblé que cela constituait une façon inappropriée d'utiliser les fonds, compte tenu du fait que l'enquête a pour objectif principal la collecte de données longitudinales. Il est donc essentiel que la méthode retenue nous permette de produire des données transversales moyennant un coût marginal relativement faible.

Le deuxième jeu de dates, selon lequel les données sur le travail seraient recueillies en janvier et en juin tandis que la collecte des données sur le revenu constituerait un supplément à l'interview du mois de juin, nous a semblé plus prometteur. Bien

¹ Les répondants dans l'échantillon longitudinal sont les personnes initialement sélectionnées pour participer à l'enquête en janvier 1993. Les corésidents sont les personnes qui emménagent avec ces répondants à une date ultérieure. Ces personnes font partie du champ d'observation de l'enquête tant et aussi longtemps qu'elles vivent avec un répondant dans l'échantillon longitudinal. Cette mesure permet de recueillir des données sur le genre de ménage dont font partie ces répondants. Les données relatives aux corésidents serviront également à produire des estimations transversales annuelles de l'activité.

que cette option ne permette pas d'obtenir des périodes de référence ayant exactement la même durée pour les fins de la collecte des données sur le travail (les périodes comptent respectivement 7 et 5 mois), nous l'avons jugée préférable à toute autre option permettant d'obtenir des périodes de référence de six mois². C'est donc cette variante de l'option 2 que nous avons choisi de comparer à l'option 1 dans le cadre de l'évaluation ci-après.

Avant d'aller plus loin, il convient de noter que, selon l'option 1, les questions supplémentaires commanditées seraient greffées à l'interview sur le revenu du moins de mai, qui est relativement brève, tandis que, selon l'option 2, elles seraient greffées à l'interview du moins de janvier.

4. OPTION 1 : INTERVIEWS EN JANVIER ET EN MAI

4.1. Points forts

Utilisation de l'année civile comme période de référence. L'année civile constitue un cadre de référence utile et commode pour les répondants. L'établissement de liens entre les événements et les grands congés du début de l'année civile aide les répondants à se rappeler ces événements.

² Il n'est pas souhaitable d'effectuer la collecte en janvier et en juillet. Après la mi-juin, non seulement la perte ou l'égarement des données fiscales causeraient-ils de graves problèmes de collecte, mais, encore plus important, nous enregistrerions un taux de non-réponse plus élevé en raison des vacances. Le mois de juillet représente également la période de pointe pour le déménagement, période peu propice à la réalisation d'une interview du fait que les répondants en cours de déménagement sont plus susceptibles d'être occupés ou distraits.

TABLEAU 1 - COMPARAISON DES DATES DE RÉFÉRENCE ET DES DATES D'INTERVIEWS

OPTION 1: Interviews en janvier et en mai

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	<u>J</u>	F	M	A	<u>M</u>	J	J	A	S	O	N	D	<u>J</u>	F	M	A	<u>M</u>	J	J	A	S	O	N	D	<u>J</u>	F	M	A	<u>M</u>	J	J	A	S	O	N	D
Travail	o	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	o	o	-	-	-	-	-	-	-	-	-	o	o	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	o												
Revenu	o	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	o	o	-	-	-	-	-	-	-	-	-	o	o	-	-	-	-	-	-	-	-	-	o													

Janvier: travail (année civile précédente)

Mai: revenu (année civile précédente)

OPTION 2A: Interviews en mai et en novembre

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	<u>N</u>	D	<u>J</u>	F	M	A	<u>M</u>	J	J	A	S	O	<u>N</u>	D	J	F	M	A	<u>M</u>	J	J	A	S	O	<u>N</u>	D	J	F	M	A	<u>M</u>	J	J	A	S	O	<u>N</u>	D
Travail					o	-	-	-	-	o	o	-	-	-	o	o	-	-	-	o	o	-	-	o	o	-	-	o	o	-	-	o	o	-	-	o	o											
Revenu	o	-	-	-	-	-	-	-	-	-	o	o	-	-	-	-	-	-	-	o	o	-	-	o	o	-	-	o	o	-	-	o	o	-	-	o	o											

Novembre: travail (six mois précédents)

Mai: travail (six mois précédents) et revenu (année civile précédente)

OPTION 2B: Interviews en janvier et en juin

Mois	J	F	M	A	M	<u>J</u>	J	A	S	O	N	D	<u>J</u>	F	M	A	M	<u>J</u>	J	A	S	O	N	D	<u>J</u>	F	M	A	M	<u>J</u>	J	A	S	O	N	D	<u>J</u>	F	M	A	M	<u>J</u>	J	A	S	O	N	D
Travail	o	-	-	-	o	o	-	-	-	-	o	o	-	-	o	o	-	-	-	o	o	-	-	o	o	-	-	o	o	-	-	o	o	-	-	o	o											
Revenu	o	-	-	-	-	-	-	-	-	-	o	o	-	-	-	-	-	-	-	o	o	-	-	o	o	-	-	o	o	-	-	o	o	-	-	o	o											

Janvier: travail (sept mois précédents)

Juin: travail (cinq mois précédents) et revenu (année civile précédente)

o - - - o indique la période de référence

"soulignage" indique les mois d'interview

Simplicité. Les deux interviews utilisent la même période de référence. Non seulement cette approche est-elle facile à comprendre pour les utilisateurs, mais elle nécessite moins de traitement qu'une approche selon laquelle les données sur le travail sont recueillies au moyen de deux interviews : elle permet donc de produire des données plus actuelles. Les personnes ayant l'expérience d'autres enquêtes longitudinales d'envergure nous recommandent de maintenir l'enquête aussi simple que possible.

Liens entre le contenu de l'interview sur le travail et celui de l'interview sur le revenu. Nous étudions la possibilité de vérifier la cohérence de certaines des données sur le travail et sur le revenu, par exemple, au moyen d'une vérification d'intervalle qui comparerait les gains déclarés au cours de l'interview relative au travail avec le chiffre des traitements et salaires déclaré au cours de l'interview relative au revenu. De même, les données relatives à la réception (oui ou non) de prestations d'assurance-chômage seraient recueillies au cours de l'interview sur le travail, mais les montants reçus seraient déclarés au cours de l'interview sur le revenu. Ces liens sont complexes et ils sont plus difficiles à établir si les données sur le travail sont recueillies à deux moments distincts. S'il est impossible de vérifier la cohérence entre les deux types de données sur le terrain, on fera de l'imputation au bureau central au lieu d'obtenir des données directement du répondant.

4.2. Points faibles

Période de référence de douze mois. Les principaux problèmes ont trait à la collecte des données relatives aux périodes d'activité et d'inactivité et aux régimes de travail complexes, ainsi qu'à la déclaration des prestations d'assistance sociale et d'assurance-chômage reçues. Pour ce qui est de l'activité, les situations simples (personnes détenant un seul emploi et travaillant à plein temps toute l'année,

personnes retraitées, etc.), qui concernent la majorité de la population, ne posent aucun problème. Il en va autrement des régimes de travail plus complexes comprenant, par exemple, des périodes de chômage et d'inactivité, des horaires variables, et ainsi de suite. Il peut arriver que ces régimes inhabituels (qui sont intéressants d'un point de vue analytique) fassent l'objet d'un sous-dénombrement.

Il est possible, dans une certaine mesure, de prévoir l'amplitude des erreurs ainsi introduites en se fondant sur les comparaisons établies entre l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'activité (EA). Selon la tendance générale qui se dégage, il semble qu'on observe dans les données de l'EA une sous-déclaration de l'activité au début de l'année couplée à une certaine surdéclaration vers la fin de l'année. Pour l'année 1986, l'estimé du niveau d'emploi selon l'EA était inférieur de 1,2 % à celui de l'EPA pour le début de l'année et lui était supérieur de 1,2 % à la fin de l'année. Pour ce qui est du chômage, l'EA permet d'en donner diverses définitions. Si on retient la définition qui se compare le mieux à celle de l'EPA, on obtient un estimé du nombre de chômeurs inférieur de 8,5 % au début de l'année et supérieur d'environ 6,9 % à la fin de l'année. Il faut toutefois préciser que ces résultats ont été obtenus (dans la première année de collecte de l'EA) sans qu'aucun des renseignements recueillis l'année précédente soit rappelé aux répondants : ils correspondent donc au pire scénario pour l'EDTR.

Certains éléments démontrent que le rappel de renseignements améliore considérablement la qualité des données déclarées. Dans le cadre de l'EA, on rappelait au répondant un élément d'information, à savoir le nom de l'employeur. Or, selon une étude portant sur les cessations d'emploi, le fait de rappeler cet élément a permis d'éliminer pour l'essentiel la discontinuité observée entre les mois de décembre et janvier : les résultats de l'EA correspondaient assez étroitement aux données sur les cessations d'emploi obtenues à partir du fichier des relevés d'emploi (un fichier administratif gardé par le ministère de l'Emploi et Immigration)

et de l'EPA. En outre, le fait de rappeler le nom de l'employeur semble avoir provoqué une baisse du nombre de personnes ayant déclaré ne pas avoir travaillé de l'année.

Il faut aussi étudier la question de l'erreur de mémoire en tenant compte de l'utilisation à laquelle les données sont destinées. L'EDTR va recueillir sur chaque répondant des données portant sur une période de six ans. Même en retenant une période de référence de douze mois, nous prévoyons être en mesure de déterminer les périodes d'emploi avec assez de précision. Dans un fichier portant sur une période de six ans, les personnes travaillant de façon intermittente et les membres des autres groupes qui nous intéressent pourront être repérés à partir de l'alternance entre les périodes d'emploi et de chômage : le dépistage de ces populations-cibles ne devrait poser aucun problème. C'est grâce à sa période de référence relativement longue plutôt qu'en raison du niveau de détail des données recueillies que l'EDTR contribuera à l'obtention d'une meilleure compréhension des mécanismes du marché du travail. Aussi, notre intention n'est-elle pas de reproduire l'EPA pour une période de six ans, mais plutôt d'ouvrir une perspective plus large.

L'utilisation d'une période de référence de douze mois suscite d'autres préoccupations quant à la collecte de données infra-annuelles sur le revenu.

Nous étudions actuellement quelles sont les possibilités qui s'offrent à nous dans ce domaine et elles semblent assez limitées. En ce qui concerne le revenu, le principal objectif est de recueillir de bonnes données annuelles : à cette fin, nous tenterons de recueillir des données qui correspondent plus étroitement aux données déclarées

sur la formule T1³. La collecte ou la dérivation de données infra-annuelles constitue un objectif secondaire. Dans le cas des salaires et traitements, il est peut-être possible d'obtenir des totaux mensuels. Dans le cas du revenu d'un travail autonome, il n'est pas vraiment possible d'obtenir des données mensuelles précises (et même alors, l'utilité de telles données n'est pas évidente). On peut également douter de l'utilité et de la pertinence de données infra-annuelles sur le revenu de placements. Par ailleurs, les prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale constituent un cas spécial. Le montant annuel des prestations d'assurance-chômage est déclaré sur la formule T1, mais non les mois au cours desquels ces prestations ont été touchées. On pourra déterminer quels sont ces mois au cours de l'interview sur le travail. Dans ce cas-ci, la difficulté que pose la collecte des données tient non seulement à l'erreur de mémoire susceptible de se glisser, mais aussi au caractère délicat des renseignements recherchés. Ces observations valent également pour la collecte de données sur les prestations d'assistance sociale, cette dernière étant compliquée du fait que ces prestations ne sont actuellement pas déclarées sur la formule T1. Même si cette situation sera modifiée pour l'année d'imposition 1992, la qualité des données annuelles sur l'assistance sociale continue de faire problème du fait que les montants versés ne sont pour l'instant indiqués aux contribuables sur aucun feuillet de renseignement⁴. Encore une fois, il est possible que le fait d'effectuer la collecte en deux occasions distinctes au cours de l'année permette d'obtenir des données de meilleure qualité, mais on estime que la

³ Pour les fins de l'Enquête sur les finances des consommateurs, on demande aux répondants d'utiliser leurs dossiers d'impôt pour déclarer certains éléments. Nous avons l'intention d'élargir l'utilisation de cette pratique. Des essais réalisés auprès de groupes thématiques indiquent que les répondants ont moins de difficultés à transcrire les données depuis leurs dossiers d'impôt qu'à fournir des estimations de mémoire. Les dossiers d'impôt ont également un taux de couverture très élevé. De fait, nous aimerions offrir aux répondants la possibilité de nous fournir des données sur le revenu au cours d'une interview ou de nous autoriser à consulter leurs dossiers d'impôt. (Cette approche sera mise à l'essai en 1994.)

⁴ Jusqu'à maintenant, seuls l'Ontario et le Manitoba se sont engagés à fournir de tels feuillets de renseignements.

réticence à déclarer la réception de prestations d'assistance sociale aura également une incidence sur cette qualité.

Délai d'exécution. On prévoit que la période d'interview s'étendra sur six semaines. Il restera donc environ deux mois pour produire les données en préparation de l'interview sur le revenu. Compte tenu de la nécessité de modifier les tâches des intervieweurs (pour tenir compte des déménagements, de l'attrition), il s'agit d'un délai assez serré.

5. OPTION 2 : INTERVIEWS EN JANVIER ET EN JUIN

5.1. Points forts

Période de remémoration plus courte pour les questions sur le travail. Les gains les plus importants sur le plan de la qualité seraient réalisés pour les données relatives aux périodes pendant lesquelles le répondant n'occupe pas d'emploi. Comme nous l'avons mentionné précédemment, lorsqu'on utilise une période de référence d'un an, on observe une sous-estimation du chômage en début d'année. Il est possible que l'utilisation d'une période de référence plus courte ait pour effet a) d'améliorer la précision des données sur les transitions du chômage à l'inactivité et b) d'accroître le nombre de brèves périodes de chômage déclarées au début de l'année. Cela a pour conséquence une déclaration plus exacte des dates de début et de fin d'emploi. Il est aussi possible que l'utilisation d'une période de référence plus courte permette d'améliorer la qualité des données relatives à certaines caractéristiques de l'emploi comme les promotions, la formation offerte par l'employeur et les salaires (surtout dans le cas des pourboires et des commissions).

Période de remémoration plus courte pour déclarer la réception de prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale. Selon toute probabilité, il sera possible de déterminer au cours de l'interview sur le travail si une personne touche des prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale. (En effet, ces prestations sont souvent associées aux périodes pendant lesquelles la personne n'occupe aucun emploi.) Le fait de réaliser l'interview sur le travail en deux moments distincts permettrait probablement de réduire l'erreur de mémoire relative à la déclaration des prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale. L'amplitude des gains réalisés serait fonction des facteurs à la source de la sous-déclaration de ces sources de revenu.

Obtention de renseignements de meilleure qualité sur les modifications de la composition du ménage. L'approche adoptée pour les fins de l'EDTR afin de saisir les modifications de la composition du ménage consistera à établir une liste des membres du ménage au moment de chaque interview et à recueillir les dates d'arrivée et de départ des personnes joignant les rangs du ménage ou les quittant. La qualité de ces données sera meilleure si les deux interviews sont séparées par un intervalle d'environ six mois. Autrement, la qualité de ces données et le succès que connaîtront nos efforts de dépistage varieront probablement en fonction de la longueur de l'intervalle s'écoulant entre les deux interviews.

5.2. Points faibles

Plus grand nombre de lisières. Le fait de diviser la période de référence en deux aura pour effet de doubler les possibilités de discontinuité aux points de lisière. En plus d'augmenter la charge de traitement, cela rendra plus difficile l'appariement des emplois et l'établissement de liens entre le travail et le revenu.

Incidence sur les frais d'interview et le fardeau de réponse. Dans le cas des personnes ayant un régime annuel de travail relativement simple, la collecte des données sur le travail en deux occasions distinctes au cours de l'année entraîne un dédoublement inutile des coûts et du fardeau de réponse. On estime que les frais additionnels d'interview s'établiraient à près de 80 000 \$ par année, tandis qu'on ne peut estimer l'incidence qu'aurait sur l'attrition l'imposition d'un fardeau de réponse supplémentaire. Une telle division de la période de référence entraînerait aussi une augmentation des frais de formation des intervieweurs (ces derniers devront recevoir une formation avant chacune des interviews de l'EDTR portant sur le travail) de l'ordre de 90 000 \$.

Complexification du travail sur le terrain. L'interview sur le travail réalisée en janvier porterait sur les sept mois précédents, tandis que celle de juin porterait sur les cinq mois précédents. De plus, l'intervieweur doit être capable de réaliser en janvier, auprès des personnes qui sont devenues membres du ménage entre juin et janvier, une interview sur le travail portant sur les douze mois précédents. Chacune des versions IAO (interviews assistées par ordinateur) du questionnaire sur le travail comprendrait donc un jeu unique de questions et de vérifications. Bien qu'il soit possible de surmonter cette difficulté, les efforts de programmation devant être déployés et l'espace disques nécessaire à cette fin limitent notre capacité de concevoir et de mettre en oeuvre d'autres vérification sur le terrain. Le calendrier de l'EDTR est déjà assez serré et les ressources disponibles sont utilisées à pleine capacité. Toute complexification accroît le risque de non-respect des dates limites critiques ou d'occurrence de graves erreurs.

Incidence sur les frais de traitement et les délais d'exécution. L'appariement de données sur le travail recueillies deux fois plus souvent entraînerait entre autres un prolongement du temps d'élaboration (puisque le système de traitement serait plus complexe) ainsi que de la période de traitement. De fait, les frais afférents au

traitement des données sur le travail doubleraient. De plus, les dates de diffusion devraient probablement être reportées d'environ trois mois, en partie par suite de la complexité accrue du traitement, en partie du fait que les données sur le revenu seraient recueillies en juin plutôt qu'en mai.

Taux de non-réponse plus élevé. S'ils commencent à réaliser les interviews au début juin, les intervieweurs ne disposeront que de deux semaines pour effectuer le dépistage et la collecte. En effet, la troisième semaine de juin est réservée pour l'EPA. Au-delà de cette date, la collecte des données sera gênée par les vacances et les déménagements (surtout au Québec, où les déménagements sont fortement concentrés dans la période allant de la Saint-Jean-Baptiste au long week-end de juillet). Si la date limite de l'EDTR est antérieure à la semaine de l'EPA, les taux de réponse en souffriront. Si la période d'interview se poursuit après la semaine de l'EPA, l'accroissement résultant des taux de réponse sera faible comparativement à l'augmentation correspondante des frais d'interview.

Problèmes de mise en route. Selon cette option, il faudrait réaliser une interview sur le travail en juin 1993. Or, l'infrastructure IAO ne sera pas encore en place à ce moment et aucun fonds n'est prévu pour la réalisation d'une interview supplémentaire au cours de l'exercice financier 1992-1993. De fait, si nous devons retenir cette option, la seule solution réaliste consisterait à introduire l'interview mi-annuelle sur le travail en 1994 plutôt qu'en 1993, selon le calendrier suivant :

- o janvier 1993 : interview préliminaire;
- o janvier 1994 : interview sur le travail de 1993 (et supplément, s'il y a lieu);
- o juin 1994 : interview sur le revenu de 1993 et interview sur le travail de janvier à mai;
- o janvier 1995 : interview sur le travail de juin à décembre et supplément.

Ainsi, l'IAO ne serait pas utilisée avant janvier 1994, comme prévu. Cette approche est raisonnablement similaire à l'approche initialement prévue, ce qui est important compte tenu du peu de temps dont on dispose pour élaborer l'enquête.

6. OPTION RETENUE

Malgré les pertes éventuelles sur le plan de la remémoration des événements par les répondants, pour des raisons de coût, de délai d'exécution, de fardeau de réponse et de simplicité, l'équipe de l'EDTR préfère dans l'ensemble l'option 1, qui prévoit la réalisation d'une interview sur le travail en janvier et d'une interview sur le revenu en mai. Toutefois, il est clair que la réalisation des interviews en janvier et en juin présente aussi certains avantages et il n'est pas facile d'arrêter un choix. L'étude des deux options nous a donné l'occasion d'élaborer une stratégie afin de surmonter les limites imposées par l'utilisation d'une période de référence d'un an. Voici les principaux éléments de cette stratégie.

Structurer l'interview de façon à améliorer la remémoration. Diverses améliorations ont été apportées aux méthodes d'interview dans le cadre des enquêtes annuelles successives sur le travail réalisées par Statistique Canada (Enquête sur l'activité annuelle⁵, Enquête sur l'activité (au cours de l'année précédente)⁶, Enquête sur l'activité⁷). L'expérience acquise au cours de ces enquêtes démontre que les données déclarées sont de meilleure qualité lorsqu'on demande d'abord aux répondants des renseignements qu'ils peuvent se remémorer avec une facilité relative (p. ex., date du début d'un emploi), pour ensuite leur

⁵ Annual Work Patterns Survey

⁶ Work History Survey

⁷ Labour Market Activity Survey

demander de «raccorder» d'autres événements à ceux qui ont déjà été déclarés (p. ex. recherche d'un emploi avant le début de l'emploi).

Utilisation de l'interview dépendante. Pour toutes les principales variables, la stratégie consiste à utiliser l'interview dépendante afin d'atténuer la discontinuité aux lisières. Ainsi, il sera possible de recueillir des données sur des périodes s'étendant de part et d'autre des lisières.

Évaluation de la qualité de remémoration à l'occasion de la répétition générale (test). En 1993, l'équipe de l'EDTR réalisera une répétition générale (test) auprès d'un échantillon de 2 800 ménages prélevés parmi les répondants ayant été supprimés de l'échantillon de l'EPA par renouvellement en mai 1992. On dispose donc déjà pour ces répondants de données de l'EPA portant sur une période de cinq mois. En janvier 1993, nous demanderons à ces répondants de déclarer leurs activités sur le marché du travail pour l'ensemble de 1992. Au cours de l'évaluation subséquente des résultats, nous comparerons les données recueillies rétrospectivement aux données initialement déclarées dans l'EPA. Même si cette comparaison sera dans une certaine mesure gênée en raison des différences existant entre les deux questionnaires, on peut prévoir qu'elle donnera des résultats utiles. Notre objectif ne consiste pas uniquement à étudier l'erreur de mémoire, mais à la replacer dans le contexte général des erreurs de réponse, en tenant compte de l'effet de la réponse par procuration, de l'indisponibilité des renseignements demandés, du caractère délicat de ces renseignements, et ainsi de suite. Même s'il sera difficile d'obtenir des résultats concluants pour l'ensemble de ces paramètres, il ne fait aucun doute que les données de la répétition générale (test) nous aideront à mieux comprendre les sources d'erreur.

ANNEXE A

MAINTIEN D'UN ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF

La population cible de l'EDTR est formée de toutes les personnes vivant au Canada à l'exclusion des habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, des pensionnaires d'un établissement institutionnel (y résidant durant une période d'au moins six mois), des personnes vivant dans une réserve indienne et les membres à plein temps des Forces armées canadiennes.

Un échantillon de 20 000 ménages (un panel) sera sélectionné tous les trois ans. Au moment de la sélection de l'échantillon, chaque panel sera représentatif de la population cible. Chaque panel fera partie de l'échantillon de l'EDTR pendant six ans. Le premier panel sera introduit en janvier 1993, le deuxième, en janvier 1996 et ainsi de suite. Le tableau 2, à la fin de ce rapport, illustre le plan de renouvellement de l'échantillon.

Il importe de prendre note que l'échantillon de l'EDTR comprendra toutes les personnes membres d'un ménage échantillonné, au moment de l'introduction d'un panel, et non du logement lui-même, unité qui sert souvent d'unité d'échantillonnage lorsqu'on effectue la sélection de l'échantillon sur une base aréolaire. *Toutes les personnes feront partie de l'échantillon pour la durée de vie du panel, peu importe que certaines d'entre elles ou toutes déménagent ou non.* Au moment des interviews réalisées dans le cadre de l'EDTR, toutes les personnes vivant avec une personne faisant partie de l'échantillon longitudinal de l'EDTR (appelées «cohabitants») seront également interviewées. Nous expliquons ci-après le pourquoi de cette méthode.

On effectuera les interviews deux fois par année : on recueillera en janvier les données sur le travail et en mai, les données sur le revenu. Dans les deux cas,

l'année civile précédente sera l'année de référence. Toutes les personnes âgées de 15 ans et plus au 1^{er} janvier de l'année de référence (et donc de 16 ans et plus au 1^{er} janvier de l'année de la collecte des données) seront interviewées pour l'EDTR. Cependant, toutes les personnes qui à l'origine faisaient partie du ménage sélectionné, en dépit de leur âge, sont considérées comme faisant partie de la population cible et seront par conséquent retracées dans l'éventualité où elles déménagent. Des renseignements démographiques de base seront recueillis auprès de chaque membre du ménage au moment de chacune des interviews, même si certains d'entre eux seront trop jeunes pour être interviewés dans le cadre de l'EDTR.

Chaque année, la composition de la population cible changera; par conséquent, il faudra apporter à l'échantillon les changements qui s'imposent pour que celui-ci demeure représentatif de la population cible. Les ajouts à la population cible peuvent provenir de trois sources :

- a) les personnes qui demeuraient auparavant dans un autre pays, au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest, ou dans une réserve indienne;
- b) les anciens pensionnaires d'un établissement institutionnel;
- c) les nouveaux-nés.

Les personnes faisant partie de ces groupes qui ont emménagé avec une personne faisant partie de l'échantillon longitudinal de l'EDTR seront interviewées, puisque tous les cohabitants sont également inclus dans l'enquête. (On ne considère pas les cohabitants comme faisant partie de l'échantillon longitudinal, ils ne sont donc interviewés que durant la période au cours de laquelle ils habitent avec un membre de l'échantillon longitudinal de l'EDTR.) Par conséquent, les nouveaux ménages *dont aucun des membres ne faisait partie de la population cible au moment de la sélection de l'échantillon* représentent la seule cause de biais attribuable à des changements dans la population cible. Selon des renseignements tirés d'autres

enquêtes, le nombre de ménages faisant partie de ce groupe est probablement très faible et donc le biais est très faible également. Nous envisageons actuellement la possibilité de prélever un échantillon parmi les ménages de ce groupe, mais comme nous pensons que ce biais n'aura pas une incidence grave sur la qualité des estimations, ce dernier sera simplement ignoré.

Les réductions de la population cible découlent de raisons opposées, quoique semblables, aux raisons des ajouts :

- a) les personnes allant vivre dans un autre pays, au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest, ou dans une réserve indienne;
- b) les personnes devenant pensionnaires d'un établissement institutionnel;
- c) les décès.

Même si ces personnes sont hors du champ d'observation pour l'interview de l'EDTR en question, on tentera de dépister toutes les personnes des groupes a) et b) puisqu'il est possible qu'elles fassent de nouveau partie de la population cible plus tard au cours de l'enquête. On devrait relever la plupart des décès au cours du dépistage.

La mise en oeuvre de ce plan d'enquête nous permettra d'obtenir un échantillon représentatif des particuliers et des ménages tant pour une année particulière que pour la durée de l'enquête. Pour les analyses longitudinales, la population cible est définie à partir du 1^{er} janvier de l'année de l'introduction du panel. Dans le cas des analyses transversales, la population cible est définie à partir du 1^{er} janvier de l'année de référence qui fait l'objet de l'analyse.

La non-réponse et l'érosion de l'échantillon représentent les principales causes de biais. Étant donné que la période au cours de laquelle un membre de l'échantillon sera interviewé plusieurs fois dans le cadre de l'EDTR est longue, nous perdrons

des répondants à chaque interview. L'avenir nous dira si nous avons fait preuve d'un manque de réalisme en choisissant une période d'étude de six ans. Si l'érosion de l'échantillon est élevée au point de nuire à la qualité des données, nous envisagerons d'accélérer le renouvellement des panels. De même, si le taux de réponse demeure élevé, nous examinerons la possibilité de garder les panels plus longtemps.

TABLEAU 2

LE PLAN DE RENOUVELLEMENT DE L'ÉCHANTILLON														
Année														
	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06
Panel														
1	P	I	I	I	I	I	I							
2				P	I	I	I	I	I	I				
3							P	I	I	I	I	I	I	
4										P	I	I	I	I
P = Interviews Préliminaires I = Interviews sur le travail et le revenu														
<i>Chaque panel contient au départ 20 000 ménages.</i>														